

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015





Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

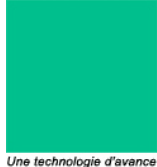
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** SOFRETHANE S3
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
usage professionnel et/ou industriel
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Système d'étanchéité liquide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
SOFRAPEL
PA de la Grande Haie
13 rue A. Volta
BP 60216
35502 Vitré Cedex
Tel : 02.99.76.97.46
Fax : 02.99.76.90.31
www.sofrapel.com
email : sofrapel@wanadoo.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
- 
GHS02
 Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- 
GHS08
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- 
GHS07
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE :**
- 
Xi; Sensibilisant
 R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R10-52/53-67: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 1)

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement : Danger**

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hdrocarbons, C9, Aromatics

· **Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence :**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, dilaurate de dibutylétain. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers :**

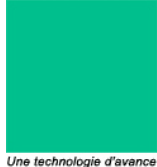
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

FR

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 2)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélange

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	Hdrocarbons, C9, Aromatics ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10-66-67 ----- ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335-H336	10-25%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000 Reg.nr.: 01-2119457290-43-XXXX	butanone ☒ Xi R36; ☒ F R11 R66-67 ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 77-58-7 EINECS: 201-039-8 RTECS: WH 7000000	dilaurate de dibutylétain ☒ T R60-61-48/25; ☒ C R34; ☒ Xn R68; ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 ----- ⚠ Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360FD; STOT SE 1, H370; STOT RE 1, H372; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≤1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours :

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation excessive:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· 5.1 Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



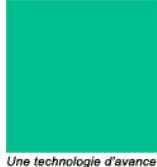
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 4)

· 8.1 Paramètres de contrôle :
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
78-93-3 butanone (10-25%)

VME (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

VME (Suisse) Valeur momentanée: 590 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm
H B SSc;

1333-86-4 noir de carbone (≤1%)

VME (France) Valeur à long terme: 3,5 mg/m³

77-58-7 dilaurate de dibutylétain (≤1%)

VME (France) Valeur momentanée: 0,2 mg/m³
Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
en Sn

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02e mg/m³, 0,004 ppm
Valeur à long terme: 0,02e mg/m³, 0,004 ppm
H Ssb SSc;als Sn

2682-20-4 2-méthyl-4-isothiazoline-3-one (≤1%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 0,4 e mg/m³
Valeur à long terme: 0,2 e mg/m³
S SSc;

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:
78-93-3 butanone (10-25%)

BAT (Suisse) 5 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
· Protection des mains:


Gants de protection

· Matériau des gants :

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 5)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	Non déterminé.
----------------------	----------------

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

Point éclair :	21 °C
-----------------------	-------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

Température d'auto inflammation:	514 °C
---	--------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
----------------------------	--

Limites d'explosion:

Inférieure:	1,8 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa
------------------------------------	---------

Densité:	Non déterminée.
-----------------	-----------------

Densité relative	Non déterminé.
-------------------------	----------------

Densité de vapeur.	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
------------------------------	----------------

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	Pas ou peu miscible
---------------	---------------------

Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
--	----------------

Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
-------------------	----------------

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 6)

- | | |
|----------------------------------|--|
| Cinématique: | Non déterminé. |
| 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :**
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

78-93-3 butanone

Oral	LD50	3300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5000 mg/kg (lapin)

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

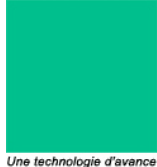
Oral	LD50	175 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant
Très toxique

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 7)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :



- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA | UN1263 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA | UN1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640D PAINT |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR | |
|  | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | 3 (F1) Liquides inflammables.
3 |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA | |
|  | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | 3 Liquides inflammables.
3 |

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 8)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code danger: · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640D, 3, II

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 20.05.2015

Nom du produit: SOFRETHANE S3

(suite de la page 9)

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
 R11 Facilement inflammable.
 R34 Provoque des brûlures.
 R36 Irritant pour les yeux.
 R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R60 Peut altérer la fertilité.
 R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Muta. 2: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 2
 Repr. 1A: Reproductive toxicity, Hazard Category 1A
 STOT SE 1: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 1
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3